



Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le quinze septembre deux mille dix-huit à neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 09/09/2018

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, DEHILLOTTE Antoine, HUNTZINGER Régis, LE MEVEL Clément, COUSANDIER Daniel
Absents excusés : DEVAURE Pascal, HUBER Christelle

DCM 19- 2018

RENONCIATION DU DROIT A LA RESOLUTION

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande du notaire concernant un acte notarié à établir avec les époux HUBER Alexandre.

Sur l'acte de vente du 29 décembre 2011 la commune de Fort-Louis s'est gardé un droit à la résolution en cas de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à la renonciation conditionnelle audit droit à la résolution, AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme au registre, signé par tous les conseillers présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 17 septembre 2018

Le Maire,
Gérard JANUS

